

WORKCONTROL Suisse AG

WORKCONTROL est un regroupement d'entreprises contractantes – entreprises générales, totales, intégrales et principales – qui vise à simplifier les démarches de déclaration obligatoire en lien avec la loi sur les travailleurs détachés et la responsabilité solidaire pour toutes les parties concernées. Son objectif est en outre d'œuvrer pour des conditions de travail équitables sur les chantiers de construction.

Que fait WORKCONTROL?

- › WORKCONTROL assiste les entreprises contractantes et sous-traitantes dans le cadre de l'application de la loi sur les travailleurs détachés et de la responsabilité solidaire.
- › WORKCONTROL met à disposition une plateforme électronique où il est possible de classer et de consulter de manière centralisée les documents légaux requis.
- › WORKCONTROL valide ces documents. Les collaborateurs validés reçoivent un badge personnel qui leur permet de vérifier l'accès au périmètre de construction d'un partenaire travaillant avec WORKCONTROL (contrôle d'accès).
- › WORKCONTROL simplifie l'ensemble du processus pour toutes les entreprises concernées une fois que les données nécessaires sont saisies après un travail préalable.

⇒ **La carte SIAC est délivrée aux collaboratrices et collaborateurs des sous-traitants soumis à la CCT qui sont enregistrés auprès du SIAC.**

Combien coûte WORKCONTROL?

WORKCONTROL est financé par des droits de licence et des frais de validation et de création de badges personnels pour les collaborateurs. C'est la raison pour laquelle WORKCONTROL est payant pour les entreprises contractantes et sous-traitantes. Les entreprises exécutantes doivent s'acquitter des frais suivants au moment de l'enregistrement:

Entreprises exécutantes: frais de base selon la taille de l'entreprise¹

¹La taille de l'entreprise se base sur le nombre de badges délivrés aux collaborateurs qui sont engagés dans des projets/chantiers chez vos clients pendant l'année.

Cotisation annuelle pour max. 5 badges validés par an	CHF	175.–
Cotisation annuelle pour max. 20 badges validés par an	CHF	350.–
Cotisation annuelle pour max. 50 badges validés par an	CHF	700.–
Cotisation annuelle pour plus de 50 badges validés par an	CHF	1400.–
Frais de création du badge avec première validation par collaborateur	CHF	25.–
Revalidation annuelle des collaborateurs par document	CHF	10.–
Badge de rechange en cas de perte	CHF	15.–

Exemple de calcul

Entreprise avec 12 collaborateurs détachés sur un chantier:

1^{ère} année : Frais annuels de base CHF 350.– + 12 x première validation à CHF 25.– = CHF 650.– au total

Dès la 2^{ème} année : Frais annuels de base CHF 350.– + 12 x revalidation à CHF 10.– = CHF 470.– au total

Prix des licences pour les planificateurs (NOGA CODE 71) et les agences de placement temporaire (NOGA CODE 7820)

Pas de frais de base, uniquement des frais pour les badges personnels.

Entreprises contractantes impliquées

Vous trouverez un aperçu actuel sur www.workcontrol.ch

Enregistrement de votre entreprise sur www.workcontrol.ch

Vous trouverez des modèles de documents nécessaires à l'enregistrement sur WORKCONTROL après vous être enregistré sur la plateforme WORKCONTROL.

a. Documents nécessaires sur la plateforme WORKCONTROL des entreprises exécutantes AVEC une CCT étendue**Niveau de l'entreprise**

- › Extrait du registre du commerce actuel
 - › Déclaration des conditions minimales de travail (modèle SECO)
 - › Contrat de sous-traitance de traitement de données
-

Niveau des collaborateurs (le personnel titulaire d'une carte SIAC n'a pas besoin de fournir une photo)

- › Déclaration des conditions minimales de salaire (modèle SECO)
 - › Alternative: confirmations d'une commission paritaire nationale
 - › Portrait en haute résolution
 - › Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH)
 - › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
-

b. Documents nécessaires pour les entreprises exécutantes SANS CCT étendue**Niveau de l'entreprise**

-
- › Extrait du registre du commerce actuel (si enregistré au RC)
-
- › Autodéclaration des conditions de travail minimales sur la base de la CCT non étendue applicable ou de la convention d'entreprise
-
- › Contrat pour le traitement des données de commande
-
- › Contrat de prestation
-

Niveau des collaborateurs

-
- › Portrait en haute résolution
-
- › Copie d'une pièce d'identité valide (passeport, carte d'identité, permis de conduire CH)
-
- › Copie de la documentation SYMIC pour les collaborateurs étrangers
-